

Fiche Feuille de Route
Josée Garon & Pierre Potvin 2008-01-03

<u>Titre de la pratique</u> Feuille de route

Référence(s): Sylvie Gingras, Roger Beaudoin (1995). Gestion des comportements difficiles des élèves. Service régional de soutien à l'intention des élèves ayant des difficultés d'ordre comportemental. Région Mauricie-Bois-Francs.

Mots-clés : .Encadrement, modification de comportement, feuille de route.

Milieux d'application : .En milieu scolaire conçu pour les élèves du premier cycle du secondaire.

Personnels qui peuvent appliquer cette pratique : Un enseignant, un professionnel, un TES.

L'origine de cette pratique : Dans notre école, nous avons des élèves qui ont des difficultés de comportements. La feuille de route aide les élèves à gérer leurs comportements dérangeants.

Clientèle visée par cette pratique : Des élèves qui ont des difficultés de comportements.

Présentation de la pratique

1. ***Niveau de maturité de la pratique :***

- Cette pratique existe depuis 1998.
- Elle est utilisée seulement par un professionnel de l'école et/ou un enseignant et TES.

2. ***Objectifs :***

- Réaliser et mettre en application une feuille de route pour diminuer les comportements perturbateurs et/ou augmenter les comportements appropriés.

3. *Matériel utilisé :*

- Feuille de route.
- Feuille « Opération D.O.C. »

4. *Préparation de la feuille de route :*

- Avec l'enseignants, la psychoéducatrice et l'élève, identifier les comportements à modifier;
- Choisir 3 comportements qui perturbent ou semblent le plus insupportables ou qui amélioreraient la situation, s'ils étaient adoptés par l'élève (voir feuilles « Opération D.O.C....suite »).
- Contacter les personnes concernées afin de leur présenter la feuille de route et préciser nos attentes relatives à leur participation (parents, enseignants, TES);
- L'élève est évalué à toutes les périodes de la journée (5 périodes de 60 minutes);
- À chaque période, si l'élève respecte les 3 objectifs, il obtient la note 3, s'il respecte 2 objectifs, il obtient la note 2, s'il respecte 1 objectif, il obtient la note 1 et s'il ne respecte aucun objectif sur sa feuille de route, il obtient la note 0. Si l'élève est suspendu pour une période au local de retrait, il obtient la note 0.
- L'élève est responsable de sa feuille de route, il doit la présenter à tous les enseignants, à chacun de ses cours;
- L'élève doit remettre sa feuille de route sur le bureau de l'enseignant, au début de chaque cours;
- L'évaluation du comportement est fait par l'enseignant et celui-ci appose ses initiales;
- La feuille de route est évaluée à tous les jours par la TES du local de retrait;
- Les conséquences sont inscrites au bas de la feuille de route;
- L'élève doit apporter sa feuille de route de façon quotidienne à la maison, les parents doivent apposer leur initiale;
- L'élève doit faire signer sa feuille de route à tous les jours par le TES au PASS (local de retrait). Si l'élève ne fait pas signer sa feuille de route, l'oublie, ou la perd, il a une conséquence de 30 minutes au local de retrait sur l'heure du midi. Si c'est la première fois qu'il oublie, il n'a pas de conséquence;

- Si l'élève ne réussit pas sa journée, il y a une conséquence négative qui s'y rattache (voir au bas de la feuille de route);
- Si l'élève ne fait pas sa conséquence, on double le temps de la conséquence (si il doit faire 30 minutes et qu'il ne le fait pas, ça devient 60 minutes);
- Si après avoir doublé, il ne le fait toujours pas, il doit revenir à l'école, en compagnie de ses parents. Les parents doivent prendre rendez-vous avec la direction. La TES contacte les parents pour les aviser.
- Si l'élève imite la signature de l'enseignant, il a automatiquement la note 0 pour la période;
- Si l'élève refuse la feuille de route, il est placé au local de retrait (PASS) jusqu'à ce qu'il accepte la feuille de route;
- Pour avoir le privilège de perdre la feuille de route, il doit obtenir la note de passage sur la feuille de route pendant 24 jours consécutifs;
- Après avoir obtenu la note de passage pendant 12 jours consécutifs, l'élève a droit à une récompense payée par l'école (dîner au restaurant très apprécié chez les adolescents).
- Nous demandons aux parents de signer la feuille de route à tous les jours.

5. **Conditions particulières pour l'utilisation de cette pratique :** Il faut avoir un suivi très rigoureux pour la feuille de route sinon ça ne fonctionne pas. Il faut donner les conséquences et vérifier si l'élève a fait sa conséquence. Dans notre école, c'est le psychoéducateur qui remet la feuille de route et la TES la gère.

Quelques éléments d'évaluation et de résultats : Notre expérience de l'utilisation de la feuille de route nous démontre que les élèves fonctionnent mieux en classe et réussissent mieux.

Commentaire(s) :